

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° 2023-75

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8
Conseillers absents : 2
Conseillers représentés :

Pour : 8
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir :

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : TARIFS ACCES CASCADE DE GLACE

- ***Vu*** le Code des Collectivités Territoriales,
- ***Vu*** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs d'accès à la cascade de glace pour la saison d'hiver 2023/2024 selon le tableau suivant :

Appellation de la tarification	Montant du droit d'entrée	Justifications pour application des tarifs
PASS'INITIATION - adulte	50 €	-
PASS'INITIATION – Junior	40 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité

PASS'TOUR – adulte	15 €	-
PASS'TOUR – junior	10 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité
PASS'TOUR – adulte – tarif réduit	10 €	Sur présentation d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM Ou d'une carte professionnelle pour les guides de haute montagne (sans client), les professionnels du secours (SDIS, CRS, PGHM..)
PASS'TOUR – junior – tarif réduit	8 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité Et d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM
ABONNEMENT SAISON - adulte	95 €	-
ABONNEMENT SAISON – junior	55 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité
ABONNEMENT SAISON - adulte tarif réduit	60 €	Sur présentation d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM Ou d'une carte professionnelle pour les guides de haute montagne (sans client), les professionnels du secours (SDIS, CRS, PGHM..)
ABONNEMENT SAISON – junior - tarif réduit	35 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité Et d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM
PASS'GROUPE – adulte	10 €	-
PASS'GROUPE – junior	8 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Adopte les tarifs d'accès à la cascade de glace pour la saison d'hiver 2023/2024.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

